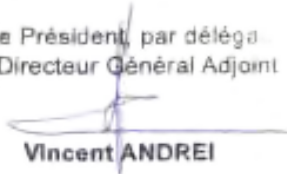


**Bureau syndical du 5 janvier 2016**

**DELIBERATION N° 2016-01-007**  
**Demande de subvention pour les campagnes de caractérisation des OM et tout venant**

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le cinq janvier à dix heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le vingt et un décembre deux mille quinze, s'est réunie à la salle de la Langue Corse, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
Présents :			
Messieurs <b>TATTI</b> François, <b>GIANNI</b> Don Georges, <b>POLI</b> Xavier, <b>PAJANACCI</b> Jean, <b>GUIDONI</b> Pierre, <b>GIORDANI</b> Jean-Pierre, <b>GIFFON</b> Jean-Baptiste, <b>VALERY</b> Jean-Noël, <b>GIORGI</b> François, <b>VIVONI</b> Ange-Pierre, <b>LIONS</b> Paul et <b>MASSIANI</b> Jean-Louis.			
<b>Absents représentés:</b>			
Absents :			
Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.			
Messieurs: ARMANET Guy, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, POLI Antoine, ALFONSI Jean, HABANI Yohann et FILONI François.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 06/01/2016			
et de la publication de l'acte le: 06/01/2016			
			<p><b>CERTIFIE EXECUTOIRE</b></p> <p>Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint</p>  <p><b>Vincent ANDREI</b></p>

**DELIBERATION N° 2016-01-007 : Demande de subvention pour les campagnes de caractérisation des OM et tout venant**

***Le Président expose:***

Les caractérisations consistent à étudier la composition des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit des Ordures Ménagères (OMr) et du Tout Venant des déchetteries (TV) qui sont, en Corse, exclusivement dirigés vers les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

La connaissance précise de leur composition s'impose donc comme un élément clé permettant de définir une politique efficace de gestion de déchets et notamment :

- de fixer des objectifs réalistes et atteignables sur le plan de la valorisation et de la prévention
- de mesurer et améliorer l'efficacité des opérations existantes : filières de valorisations, actions de prévention, collectes sélectives des adhérents et tri sur les déchetteries

Depuis 2010, le SYVADEC organise des campagnes de caractérisations pour suivre l'évolution de la composition de ses déchets.

Une première campagne a été réalisée en 2010 par un Bureau d'étude spécialisé, utilisant une méthodologie recommandée par l'ADEME (le MODECOM) et menés sur 2 territoires témoins (CAB, SITDESC). Entre 2011 et 2014, le SYVADEC a organisé en interne une caractérisation par an. Le service valorisation a conduit les opérations en reprenant la méthodologie MODECOM et en élargissant le nombre de territoires témoins (CAB, Sartenais Valinco, CAPA).

En 2015, une étude de plus grande ampleur a été réalisée par un bureau d'étude, avec l'intégration de deux évolutions importantes :

- le recours à la nouvelle méthodologie préconisée par l'ADEME : le référentiel CARADEME, plus récent et complexe à mettre en œuvre,
- l'augmentation conséquente du nombre de territoires témoins : CAB, Sartenais Valinco, CAPA, Grand Sud, Calvi-Balagne, Centre Corse.

Suite à la récente crise des déchets, le SYVADEC a pris des engagements pour organiser et soutenir toutes les actions nécessaires pouvant contribuer à réduire de façon importante la part de déchets enfouis. Afin de disposer d'éléments concrets pour orienter convenablement sa stratégie d'ici les 5 années à venir, le SYVADEC souhaite organiser des campagnes de caractérisation en 2016, 2017 et 2018, en utilisant le référentiel CARADEME et sur l'ensemble des territoires témoins de 2015. Pour toujours plus de représentativité territoriale, le SYVADEC envisage par ailleurs d'élargir le nombre de territoire témoins.

L'ampleur de cette opération, sans précédent à l'échelle de la région, représente un budget important pour le SYVADEC, estimé à 200 000 €HT.

Le Président demande aux membres du bureau de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 %, soit 140 000 €HT, auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres (30%, soit 60 000 €HT, auxquels s'ajoute la TVA).

Ces explications entendues, le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20160105-2016-01-007-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2016  
Date de réception préfecture : 06/01/2016

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Autorise le Président à solliciter les subventions pour l'opération dont le montant s'élève à 200 000 €HT, à hauteur de 70% auprès de l'ADEME et de l'Office de l'environnement de la Corse.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte le 5 janvier 2016,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Tatti'.

François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20160105-2016-01-007-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2016  
Date de réception préfecture : 06/01/2016